

Séance du 10 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, P. Bettinger, J. Lambert, P. Schwartz, J-C Werth

Absents-excusés : F.Louyot, S. Neis a donné pouvoir à J-C Werth, J. Pereira a donné pouvoir à J. Lambert

Absents : V. Crone, E Driant,

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Devis pour le remplacement du matériel informatique de l'école

Le Maire présente un devis établi par la société LBI SYSTEMS pour le remplacement de 2 ordinateurs portables à l'école pour un montant de 1 330.00€ HT soit 1 596.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire de le signer.

Adopté à l'unanimité

Devis pour le plafond du foyer rural

Le Maire présente un devis par GS PLATRERIE concernant des travaux de rénovation du plafond de la salle du foyer rural pour un montant de 6 759.00€ HT soit 8 110.80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire de le signer.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention FONDS DE CONCOURS pour la réfection du mur du presbytère (annule et remplace la délibération du 4 octobre 2024)

Le Maire présente plusieurs devis pour la réfection du mur du presbytère.

Le Conseil Municipal demande une subvention au titre du FONDS DE CONCOURS pour ces travaux.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'une subvention au titre du FONDS DE CONCOURS auprès de la CCHCPP et décide de fixer le plan de financement suivant :

Plan de financement :

Réfection du mur du presbytère HT	19 870.00 €
Avance TVA	3 974.00 €
Total TTC	23 844.00 €
Demande subvention FONDS DE CONCOURS	6 472.00 €
Subvention DETR sollicitée	7 948.00 €
Fonds propres communaux	5 450.00 €

La dépense est inscrite au budget

Adopté à l'unanimité

Devis pour le mur du presbytère

Le Maire présente plusieurs devis relatifs à la rénovation du mur du presbytère.

Après discussion, le Conseil Municipal retient le devis établi par la société GT CONSTRUCTIONS pour un montant de 19 870.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire de le signer.

Adopté à l'unanimité

Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 10

Date affichage le 10.01.2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 10.01.2025

Publication et notification le 10.01.2025

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 10 janvier 2025

Le Maire

